

Rapport 2017 de l'Observatoire des mines Après 15 ans de baisse, une hausse continue et alarmante chaque année depuis 3 ans du nombre de nouvelles victimes

EMBARGO 14 DECEMBRE 00.01 - (HEURE DE WASHINGTON, ÉTATS-UNIS) - UTC-5

Montréal, le 14 décembre 2017. Publié aujourd'hui, le rapport 2017 de l'*Observatoire des mines* rend compte de l'augmentation spectaculaire du nombre annuel de nouvelles victimes de mines et restes explosifs de guerre et ce pour la troisième année consécutive. Au moins 8 605 personnes ont été tuées ou blessées par ces armes en 2016 alors qu'elles étaient 3 450 en 2013. Cette augmentation de 150 % s'explique par des bilans particulièrement lourds dans les zones de conflit en Afghanistan, en Libye, en Ukraine et au Yémen... Alors que la conférence des États parties au Traité d'Ottawa qui interdit les mines antipersonnel se tient du 18 au 22 décembre à Vienne, en Autriche, Handicap International appelle les États à appliquer le droit international humanitaire et à faire pression sur les belligérants pour arrêter d'utiliser ces armes barbares.

- Le rapport 2017 de l'*Observatoire des mines* dresse le bilan de l'application du Traité d'Ottawa qui interdit l'emploi, la production, le transfert et le stockage des mines antipersonnel sur la période allant de janvier à décembre 2016, et jusqu'à novembre 2017 quand cela est possible.
- Le rapport montre que le nombre de nouvelles victimes de mines antipersonnel - industrielles ou de fabrication artisanale - et restes explosifs de guerre a augmenté de presque 25 % en un an, passant de 6 967 victimes en 2015 à 8 605 victimes en 2016. Ce nombre avait déjà quasiment doublé entre 2014 et 2015 (6 967 nouvelles victimes en 2015 contre 3 993 en 2014). En passant de 3 450 en 2013 à 8605 en 2016, le nombre annuel de nouvelles victimes a été multiplié par 2,5 **en trois ans**.

Ce bilan est également le plus lourd enregistré par l'Observatoire depuis la publication de son premier rapport annuel en 2000 (9 228 victimes recensées en 1999). Le nombre de nouvelles victimes augmente ainsi pour la troisième année consécutive après 15 ans de baisse presque continue.

- Les mines antipersonnel continuent de tuer très majoritairement des civils : **78 % des victimes étaient des civils en 2016**, dont 42 % d'enfants.
- **Jamais l'Observatoire n'a comptabilisé autant d'enfants victimes de ces armes et de victimes de mines artisanales** (engins explosifs fabriqués par les belligérants faisant office de mines) **depuis la publication de son premier rapport annuel en 2000 : 1 554 enfants ont été victimes de mines en 2016**. 1 805 personnes ont été victimes mines improvisées en 2016, 1 180 des victimes ayant été recensées en Afghanistan uniquement.
- En 2016, la majorité des nouvelles victimes des mines antipersonnel - industrielles ou de fabrication artisanale - et restes explosifs de guerre ont été enregistrées en Afghanistan, en Libye, en Syrie en Ukraine et au Yémen. Au total, les victimes de mines ont été dénombrées dans **56 État et territoires** dans le monde.
- L'Observatoire confirme de nouvelles utilisations de mines antipersonnel par les forces gouvernementales du Myanmar et de Syrie entre octobre 2016 et octobre 2017. Des groupes non étatiques ont également utilisé des mines antipersonnel, dont des mines de fabrication artisanale, dans au moins 9 pays : Afghanistan, Inde, Irak, Myanmar, Nigeria, Pakistan, Syrie, Ukraine et Yémen.

- Ces utilisations ont engendré une contamination accrue qui met en danger la vie de milliers de personnes à long terme. Au total, 61 États et territoires sont contaminés par les mines et les restes explosifs de guerre dans le monde. Handicap International appelle les États à soutenir les programmes d'éducation aux risques, de déminage et d'assistance aux victimes qui sont, pour ces pays et territoires, absolument nécessaires.
- **Citation 1** : « Avec 8 605 blessés et tués en 2016, les mines ont fait un nombre de victimes équivalent au bilan établi par l'Observatoire des mines lors de la publication de son premier rapport annuel en 2000. Après 15 ans de baisse quasi continue, la multiplication par 2,5 du nombre annuel de nouvelles victimes depuis 2013 représente un retour en arrière inacceptable. Nous devons rappeler sans relâche que la guerre ne justifie pas tout. Des règles internationales existent : le Traité d'Ottawa, la Convention d'Oslo qui interdit les armes à sous-munitions ainsi que les Conventions de Genève ont pour objectif de protéger les civils. Il est de la responsabilité de tous les États de défendre ces règles, de les appliquer et les faire appliquer. »
- **Citation 2** : « La mine antipersonnel est par nature 'l'arme des lâches'. Ses conséquences sont lourdes et durables pour les survivants : sa charge d'explosif est le plus souvent calculée pour arracher la jambe de sa victime. Les mines tuent et causent des blessures complexes avec souvent de graves séquelles invalidantes, ainsi que des traumatismes psychologiques lourds. L'invalidité qu'elle engendre - la plus courante étant consécutive à l'amputation d'un membre inférieur - s'accompagne souvent d'une stigmatisation sociale qui rend difficile le retour de la victime à la vie normale. Nous devons rappeler sans relâche aux États et aux groupes armés que l'utilisation de ces armes est interdite et que le droit international doit être respecté. »
- **Citation 3** : « Nous assistons à une recrudescence alarmante de l'utilisation des mines, ainsi qu'à l'augmentation inacceptable du nombre de leurs victimes. Ces nouvelles utilisations engendrent des pollutions accrues dans plusieurs pays qui nécessiteront des opérations de déminage pendant de longues années. Renforcer l'assistance aux victimes est également une urgente nécessité. Ces activités demandent le soutien de la communauté internationale qui doit systématiquement dénoncer les violations du droit international humanitaire. »

Le Traité d'Ottawa interdit l'acquisition, la production, le stockage et l'utilisation des mines antipersonnel. Le Traité a été ouvert à signature le 3 décembre 1997. Il est entré en vigueur le 1^{er} mars 1999. 163 États en sont signataires. 162 sont États parties au Traité.

À propos de Handicap International

Handicap International est une association de solidarité internationale indépendante qui intervient depuis 30 ans dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et vulnérabilisées, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels et améliorer leurs conditions de vie. Elle s'engage à promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Depuis sa création en 1982, Handicap International a mis en place des programmes de développement dans plus de 60 pays et intervient dans de nombreuses situations d'urgence. Le réseau de 8 associations nationales (Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis, France, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse) œuvre de manière constante à la mobilisation des ressources, à la gestion des projets et au rayonnement des principes et actions de l'organisation. Handicap International est l'une des six associations fondatrices de la Campagne internationale pour interdire les mines (ICBL), co-lauréate du prix Nobel de la paix en 1997 et lauréate du prix Conrad N. Hilton 2011. Handicap International agit et témoigne partout où « vivre debout » ne va pas de soi.

Pour plus d'information : www.handicap-international.ca
Contact presse

Gabriel Perriau
Chargé des communications
Handicap International - Canada
Tél. : (514) 908-2813 poste 229
Gabriel.perriau@handicap-international.ca